



Fédération
Ardennes

Livret de présentation

2015

La Fédération Ardennaise des Centres Sociaux

19, Avenue de Montcy Notre dame

08000 Charleville-Mézières

Tel : 03.24.57.59.02

Association loi 1901 créée en 1983

14 Centres Sociaux fédérés

Une équipe professionnelle composée de 2 permanents

Joaquim CARVALHO

Franck MOHIMONT



Membre de la Fédération des centres sociaux de France



SOMMAIRE

Un Centre Social c'est quoi ?

L'Animation Globale : quelques repères

La Fédération Départementale c'est quoi ?

L'organigramme de la Fédération Départementale

Le Réseau des Centres Sociaux Ardennais Fédérés

La Liste des Centres sociaux Fédérés

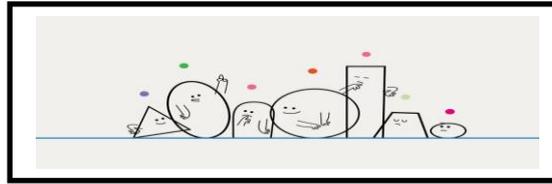
La Charte des Centres Sociaux

Les Partenaires de la Fédération

Portrait des Centres Sociaux



Un Centre Social : c'est quoi ?



Retrouvez ici la Réponse en 3 Minutes et en Dessin-Animé : <http://vimeo.com/68597911>

C'est un **équipement polyvalent de proximité** qui offre des activités et/ou des services à l'ensemble de la population, sur un territoire délimité.

C'est avant tout un lieu d'accueil, de rencontres et d'échanges où les Habitants peuvent s'exprimer, concevoir et réaliser des projets qui répondent à des envies, besoins et/ou problématiques repérées sur le territoire d'intervention du Centre Social.

En prise directe avec la vie quotidienne des Habitants, **les Centres Sociaux agissent donc dans de nombreux domaines** : Parentalité, Insertion Sociale et Professionnelle, Santé, Vieillesse, Logement, Education, Formation, Prévention, ...

L'objectif global des Centres Sociaux est de renforcer les solidarités entre les personnes tout en leur permettant d'être eux-mêmes acteurs de leur propre vie. Au travers de l'Action du Centre Social, c'est aussi l'amélioration de la qualité de vie qui est recherchée.

Trois Valeurs fondamentales guident [l'Action des Centres Sociaux fédérés](#) : Dignité Humaine, Solidarité et Démocratie.

Enfin, c'est aussi et surtout **un Agrément**, que délivre la Caisse d'Allocations Familiales. Il s'inscrit dans une logique de Projet Social élaboré avec et au service des Habitants et ouvre droit au versement d'une prestation de services, dénommée PS Animation de la Vie Sociale.

Pour Aller + loin : [Circulaire CNAF Juin 2012](#).

C'est un lieu de vie **ouvert et accessible à Tous**, sans exception : des plus jeunes aux plus anciens, sans distinction d'origine, de sexe, de religions, de ressources, Il favorise la mixité sociale.

Un Centre Social, c'est une équipe composée de bénévoles et de professionnels salariés.



Cette **coopération bénévoles-salariés** est au cœur même du projet. Ces bénévoles sont d'abord des Habitants du quartier, venant au Centre Social et devenus acteurs de son fonctionnement et/ou de sa gestion. Chaque Centre Social associatif est géré par un Conseil d'Administration. (NB : Il peut exister d'autres modes de gestion)

Par ailleurs, chaque Centre Social fonctionne sur un principe dit d'« **animation globale** ». C'est l'animation globale qui donne à la polyvalence du Centre tout son sens, sa vraie dimension. Elle se caractérise par la prise en compte de l'ensemble de la problématique sociale locale. Grâce à elle, le Centre Social est beaucoup plus qu'une simple juxtaposition de services, d'activités ou d'actions. Plus qu'un fil conducteur, cette animation globale garantit le projet de développement et la démarche participative.



L'animation globale : quelques repères

Quelques repères indicatifs pour aider à l'identifier l'animation globale

- **Un territoire d'intervention** : L'étendue de ce territoire peut être variable - du quartier à la communauté de communes - mais doit pouvoir être précisée et correspondre à une entité humaine cohérente : existence d'un minimum de liens économiques, sociaux, culturels, etc., entre les habitants de la zone concernée. Dans certains cas, il peut s'agir d'un territoire discontinu. Le repérage du territoire s'apprécie sur la base d'une analyse fine de la population impliquée dans l'action du Centre Social. Le contenu du projet doit permettre de repérer le territoire d'intervention ou la zone de vie sociale du Centre (zone de compétence à priori).
- **Une approche généraliste** : L'animation globale se caractérise par la prise en compte de l'ensemble de la problématique sociale locale. Elle n'exclut ni la mise en place ni la gestion de services spécialisés. Ils peuvent être temporaires (dans l'attente d'un relais) ou définitifs. Dans ce cas, l'activité considérée n'est plus une fin en soi mais un point d'appui permettant la réalisation d'objectifs plus larges.

Le nombre, la nature, l'ancienneté des activités, ainsi que leur importance respective dans la vie quotidienne et dans le budget de l'équipement, sont autant d'éléments qui permettent d'apprécier l'approche généraliste. La fonction généraliste se reconnaît à l'aptitude à faire cohabiter des populations et des activités différentes, à prendre en compte l'usager comme participant potentiel. Elle se reconnaît aussi à l'aptitude à prendre en compte dans le projet les exigences de politiques différentes.

- **Un lien, un fil conducteur** : Les activités ou actions ne sont pas simplement juxtaposées. Il existe entre elles un lien, un fil conducteur que l'analyse du projet doit permettre de repérer : quels objectifs généraux sont poursuivis, en quoi chacune des activités ou actions contribue-t-elle à leur réalisation ? Ce lien donne un sens, une cohérence aux différentes actions et aux activités qui ne sont plus des fins en soi. Ce sens leur est commun : il permet d'identifier "pourquoi on agit" et renvoie à des objectifs. Ce lien, c'est le projet. La cohérence est exprimée dans le projet social.
- **Une dimension collective** : Elle peut se vérifier à partir d'une analyse des processus de décision (qui décide et comment) de production (qui fait quoi), et d'évaluation. Elle se caractérise par une appropriation collective de l'équipe, du Conseil d'Administration, des

habitants. Elle est le fait de tous et non de quelques-uns ; elle est l'expression d'une solidarité.

- **L'implication des habitants** : La participation des habitants peut se "mesurer" de la même manière. Il s'agit - on le sait- d'un critère majeur d'appréciation, sans doute le plus important. La démarche de projet inclut l'expression des besoins par les habitants, leur participation à l'élaboration des réponses et à la négociation. Cette participation peut prendre des formes variées. Les professionnels doivent traduire la parole des habitants, les aider à trouver des réponses sans se substituer à eux. A l'inverse, une professionnalisation excessive peut remettre en cause l'existence même de l'animation globale.
- **L'exercice de la citoyenneté** : L'une des missions essentielles du Centre Social est -en effet- de favoriser l'exercice de la citoyenneté. Là encore, la composition et le fonctionnement des instances de décision sont susceptibles de fournir des éléments d'appréciation. Cette dimension s'inscrit dans la perspective d'une réappropriation par les "citoyens" de certaines interventions, de la gestion, voire de la fonction de contrôle, parfois "confisquée" par les Institutions ou les Collectivités.
- **Un dynamisme, un mouvement** : Le dynamisme se vérifie à partir d'indicateurs divers- fréquence des réactualisations du projet et des actions, taux de renouvellement des instances de décision, etc. Ce mouvement correspond à la capacité d'adaptation de la structure face aux évolutions de l'environnement.
- **Une équipe de professionnels qualifiés** : La fonction d'animation globale requiert des compétences techniques particulières que seule une équipe de professionnels qualifiés peut garantir. Ces professionnels participent à la mise en œuvre et à la pérennisation du projet de l'animation globale.
- **Une fonction qualitative et partenariale** : L'animation globale est une fonction essentiellement « qualitative » : elle construit et structure l'identité du centre social.



La Fédération Départementale : c'est quoi ?

La Fédération Ardennaise des Centres Sociaux est **une association** loi de 1901 créée en 1983 et qui a pour but, outre de regrouper les Centres sociaux des Ardennes, de favoriser leur développement, de les représenter, de susciter la création de nouveaux Centres.

Elle propose et apporte éventuellement une aide technique à ses adhérents dans les domaines les plus divers (information, financement, gestion, formation, analyse des besoins, contrôle des résultats, recrutement, ...).

A cette fin elle associe dans une concertation permanente les différents acteurs qui sont impliqués dans la vie des Centres Sociaux.

La représentation globale des Centres Sociaux fédérés sur le plan départemental est assurée par la Fédération Ardennaise des Centres Sociaux. Ceci n'empêche pas qu'en certaines circonstances, les Centres Sociaux puissent en tant que tels, défendre, en liaison avec la Fédération, leurs intérêts spécifiques auprès des autorités compétentes et siéger éventuellement au côté de la Fédération dans les instances où sont débattus les intérêts des Centres Sociaux.

Emanation d'une démarche volontariste des Centres sociaux, la Fédération Ardennaise des Centres Sociaux est une instance :

- D'information, de formation, de concertation, de proposition, de représentation, d'animation,
- C'est une structure d'Aide et d'Assistance, mission première de son personnel permanent.

Il lui appartient donc :

- D'animer la vie fédérale et tous les services et dispositifs en conformité avec l'objet de ses statuts,
- De faire respecter la charte Fédérale,
- D'assurer sur le plan collectif l'interface entre les Centres et leur Environnement,

Missions développées par la Fédération : à titre indicatif



Fonction "Lieu-Ressource" (Stratégique -Technique - Méthodologique) :

- ❖ Entretenir la relation avec des interlocuteurs des institutions, collectivités locales.
- ❖ Être en capacité de médiation avec les partenaires.
- ❖ Se doter d'arguments, méthodes et moyens de négociations.
- ❖ Identifier et organiser des nouveaux partenariats.
- ❖ Développer une capacité de prospective.
- ❖ Accompagner des renouvellements de projet.
- ❖ Accompagner la création de nouveaux centres.
- ❖ Soutenir les équipes des Centres Sociaux dans les crises. Se situer en médiation.
- ❖ Elaborer des propositions de formation des bénévoles/acteurs du projet.
- ❖ Coopérer/interagir avec les travaux régionaux sur la formation professionnelle.

Fonction "Représentation". (Promotion des Centres Sociaux et du fédéralisme) et Fonction "Support de parole collective" :

- ❖ Être présent, actif au sein d'instances techniques et politiques choisies avec stratégie au profit des projets des Centres Sociaux
- ❖ Organiser la parole collective des Centres Sociaux.
- ❖ Organiser les délégations suffisantes pour une bonne réactivité dans des situations nécessitant une prise de position politique rapide.

Fonction "Plate-forme animateur de réseau" :

Entre Centres Sociaux :

- ❖ Permettre le dialogue, les rencontres, les échanges de savoirs de pratiques, ...
- ❖ Gérer les systèmes d'information au service des adhérents.
- ❖ Accueillir les demandes des adhérents.

Fonction "Garantie du sens" :



- ❖ Mise en œuvre du devoir d'intervention en cas de menace sur le sens.
- ❖ Éclairer les temps d'analyse, de débat et de construction des positionnements fédéraux à partir de l'histoire des Centres Sociaux (passé comme actuel) et de la Charte Fédérale.

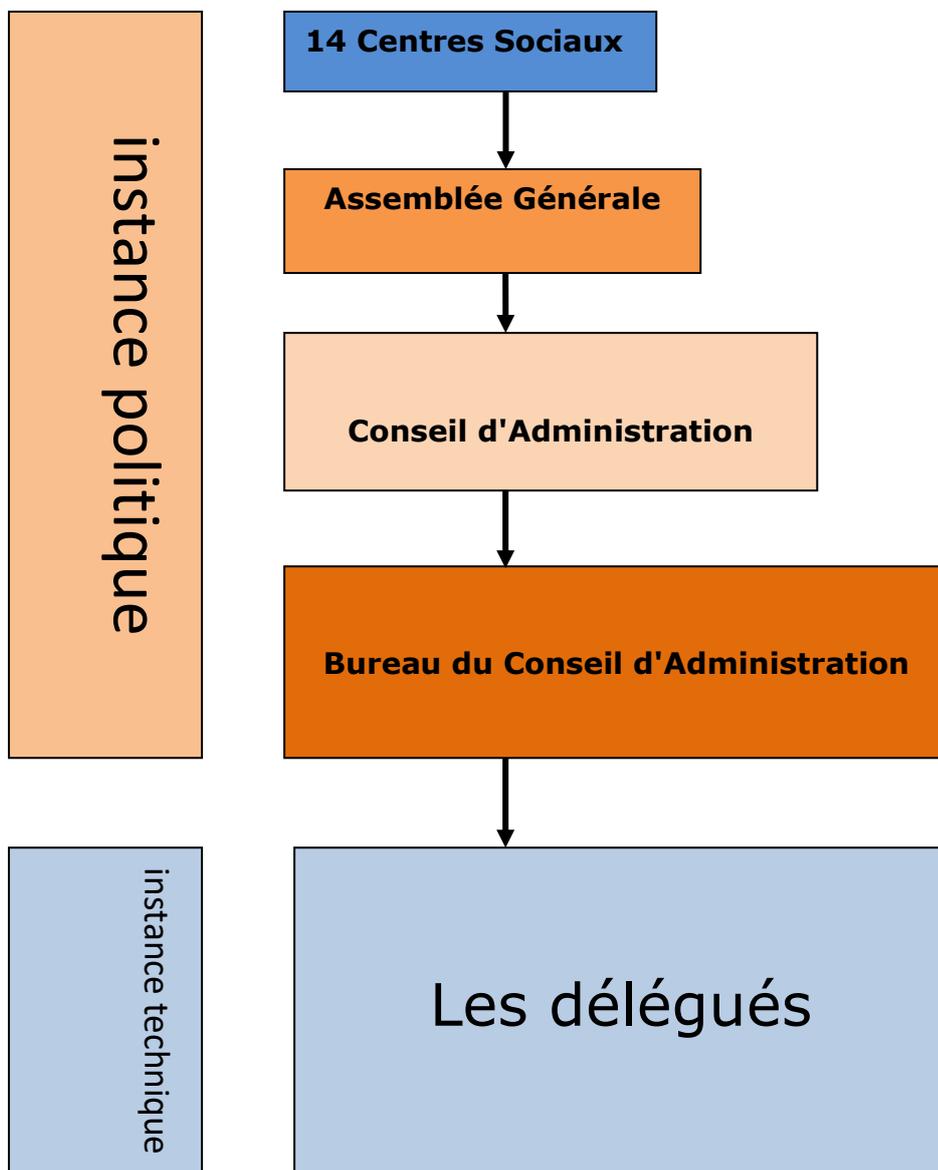
Fonction animer la vie associative de la Fédération :

- ❖ Élaborer un projet fédéral participatif et partagé.
- ❖ Être invitant pour rentrer dans les instances fédérales.
- ❖ Rester en écoute des non adhérents et promouvoir l'adhésion au réseau fédéral des Centres Sociaux.
- ❖ Entretenir et développer les relations avec des financeurs de la fonction fédérale.
- ❖ Assurer l'économie de la fédération : gestion de ses ressources financières et humaines.
- ❖ Penser le fonctionnement fédéral comme une organisation apprenante.

La Fédération est amenée et fait le choix également de travailler avec les Espaces de Vie Sociale du département



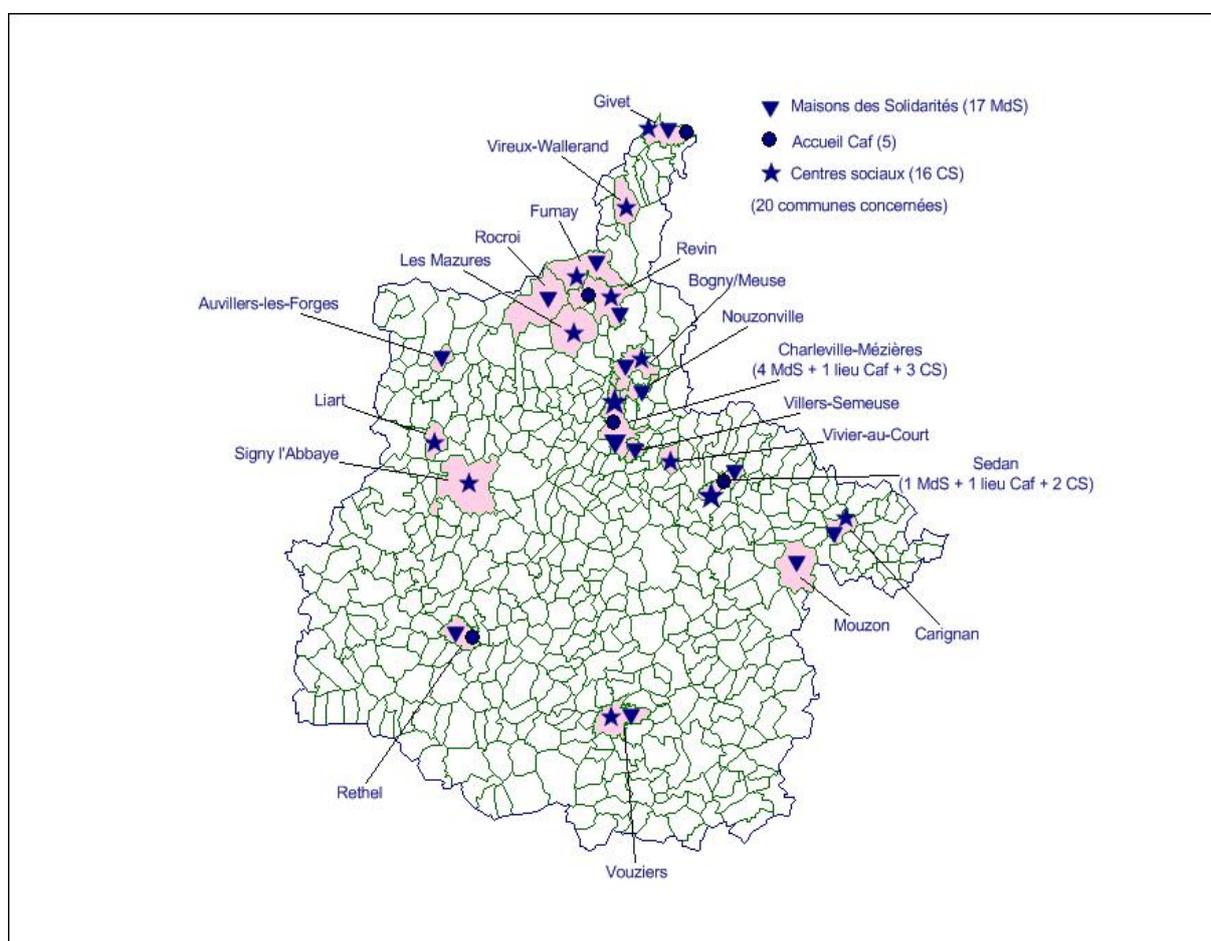
L'organigramme de la Fédération ardennaise des Centres Sociaux :



Le Réseau des Centres Sociaux Ardennais :

- Le département des Ardennes compte 15 Centres Sociaux.
- 14 sont fédérés

Ces centres sociaux sont en majorité des association loi 1901 (1 Centre Social est en gestion municipale)



Présentation des différents lieux complémentaires des accueils publics sur le territoire en fonction des institutions :

- 5 accueils par la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes sur 5 communes,

- 17 Maisons des Solidarité par le Conseil Général des Ardennes sur 13 communes,
- 16 Centres Sociaux (2014) sur 13 communes,



Liste des Centres sociaux Fédérés :

Centre socio-culturel L'Alliance

4,6 Rue Calmette 08600 Givet

Tél : 03.24.42.17.95

E.mail : csc.alliance@orange.fr

Gestion associative : Association pour le développement socio-culturel intercommunal de Givet et de le Pointe

Centre social Le Lien

Rue du Ridoux 08320 Vireux Wallerand

Tél : 03.24.40.10.59

E.mail : c.s.lelien@wanadoo.fr

Gestion associative : Association pour le développement du Viroquois

Centre social Fumay Charnois Animation

Rue Francis de Pressencé BP35 08170 Fumay

Tél : 03.24.41.05.07

E.mail : fumay-charnois.animation@wanadoo.fr

Gestion associative : Association Fumay-Charnois Animation

Centre social Orzy Animation

Chemin du Vieux Chêne 08500 Revin

Tél : 03.24.40.32.34

E.mail : ic.orzy@wanadoo.fr

Gestion associative :

Centre socio-culturel Mathilde Divoy- Peccavet (AMEL)

5, Rue de l' Eglise 08500 Les Mazures

Tél : 03.24.40.19.93

E.mail : amel12@wanadoo.fr

Gestion associative : Association Mazuroise d' Education et de Loisirs



Centre socio-culturel Aymon Lire

34, Rue de l'Avenir BP 10 08120 Bogny sur Meuse

Tél : 03.24.33.22.67

E.mail : accueilaymonlire@yahoo.fr

Gestion associative :

La Maison de la Thiérache (Association Thiérache Ardennaise)

7, Place de la Mairie 08290 Liart

Tél : 03.24.54.48.33

E.mail : maison.thierache.08@wanadoo.fr

Gestion associative : Association Thiérache Ardennaise Animation

Médiathèque Centre social Yves Coppens

Rue de Thin 08460 Signy L'Abbaye

Tél : 03.24.56.93.02

E.mail : mediatheque-signy-labbaye@orange.fr

Gestion municipale

Centre social et culturel André Dhôtel (CS La Houillère)

88, Rue Albert Poulain BP 372
08106 Charleville- Mézières Cedex

Tél : 03.24.33.13.85

E.mail :
csc.andredhotel@gmail.com

Gestion associative :

Centre social Animation Ronde Couture (S.A.R.C)

9 Bis, Rue des Mésanges
08000 Charleville- Mézières

Tél : 03.24.58.17.74



E.mail : sarc.directeur@wanadoo.fr

Gestion associative :

Centre social Manchester

26, Rue Jules Raulin
08000 Charleville- Mézières

Tél : 03.24.57.41.93

E.mail : centre.manchester@wanadoo.fr

Gestion associative : Association de gestion du Centre social de Manchester

Espace Social et Culturel Victor Hugo

42, Rue Gouverneur 08440 Vivier au Court

Tél : 03.24.52.74.43

E.mail : victor-hugo.centre-social@wanadoo.fr

Gestion associative :

Centre social Escal en Yvois

14, Avenue de Blagny 08110 Carignan

Tél : 03.24.27.08.07

E.mail : accueil@escalenyvois.fr

Gestion associative :

Centre social FJEP

15, Rue du Champ de Foire 08400 Vouziers

Tél : 03.24.71.72.57

E.mail : fjep-vzrs@wanadoo.fr

Gestion associative :



La charte des Centres Sociaux :

CHARTRE FEDERALE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE

Texte adopté par l'assemblée générale d'Angers le 18 juin 2000

Nous, Centres sociaux et socioculturels de France fédérés, divers dans nos origines, nos inscriptions territoriales et nos formes institutionnelles nous entendons, dans notre Charte, expliciter le sens que nous donnons à notre action. Nous nous exprimons alors que notre société est traversée par de profondes mutations qui, tout en ouvrant de nouveaux possibles, mettent à mal nombre de structures sociales et désunissent trop d'existences personnelles.

Notre conception du Centre social et socio-culturel

Le Centre social et socio-culturel entend être **un foyer d'initiatives porté par des habitants associés** appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

Nos valeurs de référence

Se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les Centres sociaux et socio-culturels fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à **trois valeurs fondatrices** : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

- la dignité humaine

Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des Centres sociaux et socio-culturels.

L'accueil, l'écoute et le respect de chacun rend possible le dialogue personnalisé. Le regard porté sur les autres se garde des préjugés moraux et culturels.

La reconnaissance laïque de la pluralité des croyances évite le renvoi de chacun à sa conscience individuelle ou au repli identitaire.

L'attention donnée aux qualités et aspirations de l'autre ouvre les chemins de la convivialité, des progrès personnels et des coopérations réciproques.



- la solidarité

Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est à dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des Centres sociaux et socioculturels depuis leurs origines.

La progression de l'individualisme et la persistance de contradictions sociales n'empêchent pas les Centres sociaux et socioculturels de penser que les hommes et les femmes se construisent comme personnes au travers de leurs rapports aux autres.

Les individus deviennent des acteurs solidaires lorsqu'ils s'engagent dans des rapports sociaux qu'ils contribuent à constituer, tels que les liens familiaux, les relations de voisinage, les convivialités, les solidarités de groupe, les rencontres interculturelles, les participations associatives, les rapports de travail, les engagements citoyens...

Echanger des savoir-faire, entrer dans des réseaux d'entraide, soutenir l'insertion sociale et économique de chacun, défendre les droits des personnes à vivre en société, solidarisent les individus.

- la démocratie

Opter pour la démocratie, c'est, pour les Centres sociaux et socioculturels, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

Les Centres sociaux et socioculturels entendent établir, et au besoin conquérir, avec et pour les habitants d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération ou d'un pays, des espaces de discussion et de participation à des prises de décision concernant leur vie quotidienne et celle de la collectivité.

Opter pour la démocratie c'est aussi s'engager concrètement dans des actions collectives, mêmes modestes, dont les finalités, les modalités et les résultats peuvent être débattus.

La démocratie participative, en proposant, en agissant, en contestant, est nécessaire à la vie politique locale. La force de la démocratie locale c'est l'engagement civique des citoyens.

Nos façons d'agir

L'action des Centres sociaux et socioculturels s'enracine dans l'expérience vécue des habitants. Elle associe la sensibilité et la rationalité des acteurs. Elle trouve une condition de son élaboration et de sa conduite dans la convivialité créée par le centre social.

- L'élaboration de l'action



La vision des Centres sociaux et socioculturels ne fractionne pas la vie humaine en autant de segments qu'il y a d'administrations ou de prestataires de service : elle identifie ce qui fait la globalité de l'existence individuelle et des situations collectives.

Les Centres sociaux et socioculturels prennent autant en compte les potentialités que les difficultés. Ils font de l'écoute et de la rencontre des habitants, mais aussi de l'observation et du

Recueil méthodique de données, les instruments de leurs analyses, contribuant ainsi à l'élaboration de **diagnostics territoriaux concertés**.

Les Centres sociaux et socioculturels insèrent leur action quotidienne dans un **"projet social" cohérent et pluriannuel**, explicitant objectifs et moyens. Référé aux caractéristiques du territoire, ce projet est élaboré avec les habitants et concerté avec les partenaires des Centres sociaux et socioculturels.

Avec ce projet, les Centres sociaux et socioculturels vont au-devant d'individus, de groupes et d'associations, dont la préoccupation ordinaire est de construire leur vie selon leur propre spécificité. Ils accompagnent cette volonté tout en l'ouvrant à la vie familiale et sociale et à la participation à des initiatives **de développement social local**.

Lorsque ces individus et ces groupes souffrent de dépendance ou d'exclusion, les Centres sociaux et socioculturels entendent favoriser les conditions pour que ceux-ci puissent agir librement, et discuter les projets qui les concernent **à égalité de droits et de garanties**.

Les Centres sociaux et socioculturels n'agissent pas seuls. Ils connaissent les autres acteurs associatifs, administratifs, politiques ou économiques de leur territoire de projet. Ils nouent avec eux les relations nécessaires aux actions à conduire. Ils formalisent, de préférence, ces relations dans **des conventions de partenariat**. Par contre, ils n'entendent pas être instrumentalisés, ni devenir de simples prestataires de services ou réduire leur projet social à des délégations de service public.

- la conduite de l'action

Dans la conduite de leurs actions, les Centres sociaux et socioculturels entendent être **participatifs, opérationnels et responsables**.

Participatifs, les Centres sociaux et socioculturels le sont dans leur constitution même et dans leur fonctionnement en associant, dans l'action et dans les instances consultatives et délibératives, des habitants auteurs et acteurs du "projet social", des administrateurs bénévoles et des salariés qualifiés acquis au projet.



Participatifs, ils le sont lorsque, délibérément, ils inscrivent l'engagement actif d'habitants et de bénévoles dans une logique d'éducation populaire en favorisant leur formation.

Participatifs, ils le sont, lorsqu'ils prennent publiquement la parole pour avertir et faire des propositions ou pour dénoncer l'inacceptable.

Participatifs, ils le sont, lorsqu'ils coopèrent avec des acteurs publics, afin de produire avec eux des "biens publics", tels que, par exemple, la qualité des espaces collectifs ou l'esprit civique.

Opérationnels, les Centres sociaux et socioculturels le sont par leur capacité à conduire avec professionnalisme une pluralité d'actions coordonnées, ponctuelles ou durables, individuelles ou collectives, dans la proximité ou pour l'ensemble d'un territoire.

Responsables, les Centres sociaux et socioculturels le sont **lorsqu'ils s'activent à rassembler les moyens de leur "projet social"** tels que le concours actif de bénévoles compétents, le recrutement de salariés qualifiés, la transformation d'emplois précaires en emplois permanents, la disposition de locaux adaptés, l'obtention de financements pérennes.

Responsables, ils le sont aussi lorsqu'ils font connaître aux habitants et à leurs partenaires leur programme d'action, lorsqu'ils gèrent avec rigueur l'argent public qui leur est attribué, lorsqu'ils se soucient de soumettre leurs actions et leur gestion à l'évaluation interne et externe.



Notre engagement fédéral

Notre Charte est l'expression de Centres sociaux et socioculturels qui ont fait de leur **adhésion volontaire** à la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France un acte politique et stratégique.

→ **un acte politique**

En se fédérant, les Centres sociaux et socioculturels se créent un espace d'élaboration partagée du "projet centre social et socioculturel".

Ils acquièrent collectivement une **capacité politique** à dire publiquement leurs finalités, leurs modes d'action et à prendre part au débat public.

Ils se dotent démocratiquement d'instances garantes de leur volonté commune.

Ils se donnent les moyens, y compris financiers, de préserver leur indépendance fédérale.

Ils nouent des liens à l'échelle européenne et internationale de façon à faire progresser leurs valeurs et leurs formes de pratique.

En se fédérant, les Centres sociaux et socio-culturels font valoir, plus haut et plus fort, le sens et l'efficacité de leur propre action au bénéfice d'une société plus solidaire.

→ **un acte stratégique**

En se fédérant, les Centres sociaux et socioculturels se mettent en réseau, à différents échelons de territoire, pour mutualiser leurs capacités, pour partager leurs difficultés, et pour s'organiser stratégiquement quant aux actions à conduire et aux partenariats à établir.

Nos principaux partenaires :

- Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes,**
- Conseil Départementale des Ardennes,**
- Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations,**
- Conseil Régional Champagne Ardenne,**
- Agence Régionale de Santé,**
- Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances**



Portrait des Centres sociaux :

Le Centre Social, outil du développement social local :

L'animation sociale globale est la fonction exercée par le centre social sur sa zone de compétence.

Elle repose sur un postulat :

Améliorer la situation sociale individuelle et collective en considérant systématiquement l'environnement dans lequel les personnes évoluent.

Pratiquement, cela consiste à élaborer un projet d'action selon une approche non segmentée de la personne, du territoire, du système des acteurs et des habitants.

Des projets pluriannuels en lien avec le territoire :

L'agrément d'un Centre Social est prononcé par la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes pour une durée maximale de quatre ans sur la



base d'un projet qui est défini en concertation avec des habitants et des partenaires à l'échelle d'un territoire d'intervention.

L'étape de renouvellement de l'agrément est l'occasion de réaliser une évaluation du précédent projet, d'établir un diagnostic participatif et partagé.

Au regard des problématiques repérées ainsi que d'une nécessaire implication des habitants, des axes stratégiques et un plan d'action sont définis.

Une spécificité ardennaise : Une convention de soutien financier au projet global dans le cadre de l'action volontaire du Conseil Général signée au 1 janvier 2012 pour une durée de 3 ans.

Cette convention prend appui sur l'agrément délivré par la Caisse d'allocations Familiales des Ardennes,

Renforce les coopérations entre les territoires d'action sociale et les structures sur la question des diagnostics locaux et l'information sur les actions mises en place sur les territoires et dans la conduite d'actions communes.

Elle prend appui sur le cadre légal précisant les missions du Conseil général :

L'article L116-1 du code de l'Action Sociale et des Familles définit les départements comme « chef de file » en matière d'action sociale

La loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

La loi n°2008 – 1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion



 **Des territoires d'intervention :**

12 Centres sociaux sont implantés sur un territoire à dominante urbaine et/ou périurbaine - **3** Centres sociaux en milieu rural.

15 Centres Sociaux ardennais sont implantés sur des territoires où ils constituent souvent le seul équipement d'Animation Sociale Locale.

 **Un projet pour les habitants :**

6 132 adhérents (on peut raisonnablement ajouter autant d'utilisateurs utilisant les différents services RSP, suivi individuel...)

315 membres au sein des Conseils d'administration

346 bénévoles impliqués dans les actions quotidiennes et ponctuelles,

9 Centres sociaux sont concernés par la Politique de la Ville et perçoivent des financements sur projet à ce titre

8 Centres sociaux implantés sur des territoires en Rénovation Urbaine



Les principaux axes d'intervention :

Les diagnostics locaux partagés lors des renouvellements de projets des Centres Sociaux Ardennais et lors des échanges sur les territoires co-animés par les DTS et la Fédération révèlent une montée de la précarisation économique et de la précarisation « sociale » qui favorisent l'isolement et le repli et accroît le risque d'exclusion à tous les âges de la vie.

Sur les territoires, les principales préoccupations des habitants sont :

- a. La montée de la précarité économique,
- b. La complexité du vivre ensemble,
- c. La difficulté à être parents dans un contexte particulièrement incertain,

Les principales caractéristiques identifiées sur l'ensemble des territoires par les acteurs sont :

- a. L'accompagnement des familles et de la parentalité,
- b. La précarisation des situations socioéconomiques des habitants,
- c. La lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale,
- d. L'accessibilité aux droits (santé, formation, services publics...)

L'impact des événements sociopolitiques sur le territoire :

Des événements sociopolitiques locaux et nationaux sont venus impacter le territoire Ardennais :

- a. Fermeture d'entreprises et ou réduction de l'activité de plusieurs sites industriels,
- b. Fermeture de commerces et des services de proximité suite à des cessations ou des restructurations,
-

Ces suppressions d'emplois impactent directement les territoires sur lesquels les habitants déjà fragilisés subissent d'autant plus les conséquences d'une crise persistante et dont on ne semble pas voir l'issue

Dans ce contexte contrarié, le Centre Social constitue l'un des outils pertinents pour renforcer la cohésion sociale, soutenir la parentalité et organiser la participation des habitants, lever les freins à l'insertion.

Des actions pour tous les âges de la vie :

Les Centres Sociaux sont présents auprès des familles et de tous les publics.

Avec des propositions pour chaque âge de la vie, de la petite enfance aux seniors, sans exclusion.

Extrait de la circulaire n° 2012-13 du 20 juin 2012 :

L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales. Elle s'appuie sur des équipements de proximité, notamment les centres sociaux. La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et à la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales du territoire.



Des finalités :

Chaque structure de l'animation de la vie sociale, quel que soit son importance et son territoire d'implantation poursuit trois finalités de façon concomitante :

1. L'inclusion sociale et la socialisation des personnes
2. Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire
3. La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité

Des valeurs et des principes :

1. Le respect de la dignité humaine
2. La laïcité, la neutralité et la mixité
3. La solidarité
4. La participation et le partenariat

Des missions générales :

- 1. Un lieu de proximité à vocation sociale globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale :**

Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par-là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations. Il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.

- 2. Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants de s'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets :**

Il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions en direction par exemple :



De la Petite Enfance : La Protection Maternelle et infantile est l'un des premiers acteurs à accompagner la démarche d'accueil de la Petite enfance en lien avec la CAF.

En proposant par exemple des lieux d'accueil de la petite Enfance qui allient service aux familles et une approche socio-éducative à travers des projets tels les Lieux d'Accueil Parents-Enfants, les accueils réguliers et occasionnels, (en référence au schéma départemental d'accueil de la petite Enfance)

De l'Enfance :

En proposant des Accueils Collectifs de Mineurs durant les vacances scolaires et en dehors des vacances scolaires, en développant les accueils post et périscolaires, en proposant des Accompagnements à la scolarité dans une logique de prévention et de renforcement des liens Parents-Enfants – Ecoles, en favorisant l'accès à la culture et aux pratiques sportives en étroite collaboration avec les structures dans son environnement.

De la Jeunesse : La plupart des Centres Sociaux ce sont inscrits dans la démarche expérimentale CNAF.

En proposant les lieux adaptés pour favoriser l'initiative des « Jeunes », en travaillant la mise en relation avec les structures en charge de l'insertion des 16/25 ans, en accompagnant les jeunes à travers des dispositifs favorisant leur autonomie, en favorisant l'accès à la culture et aux loisirs.

Des Familles : Les Centres Sociaux ont l'agrément « Animations Collectives Familles »

En proposant des actions collectives et dans une démarche socioéducative qui favorisent les échanges, l'information et dans une perspective de travail en réseau : Il s'agit essentiellement de donner à tous, les clés d'une meilleure compréhension des rouages de notre société pour que les familles soient pleinement actrices de leur devenir. (liens avec les institutions,



relations parents-enfants, lutte contre l'isolement, les addictions, l'accès aux droits....)

Des Personnes âgées : La CARSAT devient un partenaire des Centres Sociaux

Depuis plusieurs années les Centres Sociaux constatent un vieillissement de la population sur leur territoire. Ils sont amenés à proposer des actions d'information et de prévention autour de la santé sur la question du « Bien vieillir » et travaillent la relation et les liens inter générationnels. Ces actions ont pour but de renforcer les liens sociaux, lutter contre l'isolement et de favoriser les transmissions, le maintien à domicile (savoir-faire, histoire).



Faire émerger les initiatives des habitants :

Les Centres Sociaux permettent de faire émerger les initiatives et favorisent la participation des habitants – Ils sont des espaces d'innovation et de co-construction. Ces projets/soutiens touchent les habitants dans leur quotidien, qu'ils aient des effets sur le lien social ou l'appui à la parentalité ou dans des évènements conviviaux :

- L'organisation des fêtes de quartier,
- L'organisation des premiers départs en vacances,
- Le soutien aux actions à caractère caritatif et international : (acheminement de matériels médicaux en Afrique du Nord, réalisation et soutien dans la réalisation d'écoles et /ou de dispensaires),
- Organisation de manifestations culturelles (Carnaval, ...)
- Travailler l'ouverture d'une laverie de quartier,
- Accompagner les jardins collectifs,

Les principales thématiques abordées :

Des actions mises en place liées aux principaux enjeux des territoires :

- sur la thématique santé – Bien être,
- sur la thématique vieillesse et dépendance,
- sur la thématique parentalité,
- sur la thématique insertion –emploi,
- sur la thématique discrimination,
- sur la thématique Culture,
- sur la thématique Jeunesse,
- Sur la thématique du « vivre ensemble »,
- sur la thématique enfance,
- sur la thématique accès aux outils d'information et de Communication,
- sur l'accès aux droits et aux services,

Des conventions pluri-partenariales

La mise en œuvre de conventions cadres pluri-partenariales reste une ambition forte et partagée. Cela constitue un outil essentiel pour le développement d'une stratégie coordonnée entre les différents acteurs.

La Caisse Nationale d'Allocations familiales demande la formalisation d'une politique départementale de l'animation de la vie sociale, recherchant l'implication des partenaires avec la mise en place d'un schéma départemental de l'animation de la vie sociale.

Parallèlement, la Fédération Ardennaise des Centres Sociaux développe avec son réseau et auprès des partenaires une démarche de promotion de conventionnements politiques et financiers, pluri partenariaux et pluriannuels : « Le pacte de coopération ».

Le Conseil général des Ardennes participe depuis de nombreuses années aux financements d'actions développées par les Centres Sociaux. En 2012, il est à l'initiative avec la Fédération d'une convention pluriannuelle sur trois ans avec un financement global.

L'ambition est d'accorder/d'articuler l'intervention de La Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Général et des Centres sociaux autour du projet d'animation globale et les fondamentaux du projet participatif des Centres Sociaux. Répondre au plus près des besoins des Ardennais.

L'enjeu de la concertation et d'asseoir la démarche.

Des conventions d'objectifs et de financements

15 Centres Sociaux maintiennent une coopération forte avec les communes, la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes et le Conseil

Général des Ardennes par le biais de conventions pluriannuelles de moyens et d'objectifs.

Ces conventions sont signées avec la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes pour une durée de 4 ans, de 3 ans avec le Conseil général des Ardennes. Un bilan conditionne leur renouvellement.

Organisation de rencontres Elus

Les Centres Sociaux initient des rencontres avec des élus de collectivités locales sur des thématiques en liens étroits avec les compétences de ceux-ci, pour la mise en place de projets locaux, l'accompagnement de dispositifs publics à décliner sur les territoires : Contrat Enfance Jeunesse, Programme de Réussite Educative, Mise en place des nouveaux rythmes scolaires....

Les partenariats avec les associations :

Les Centres Sociaux initient des conventions avec des associations locales autour de thématiques et de coopérations.

100% des Centres Sociaux Ardennais accueillent les Associations

- Sur l'accès à la pratique sportive et culturelle,
- Sur l'accès aux soins,
- Sur l'accès aux droits,
- Sur l'accès à l'insertion et à la formation,

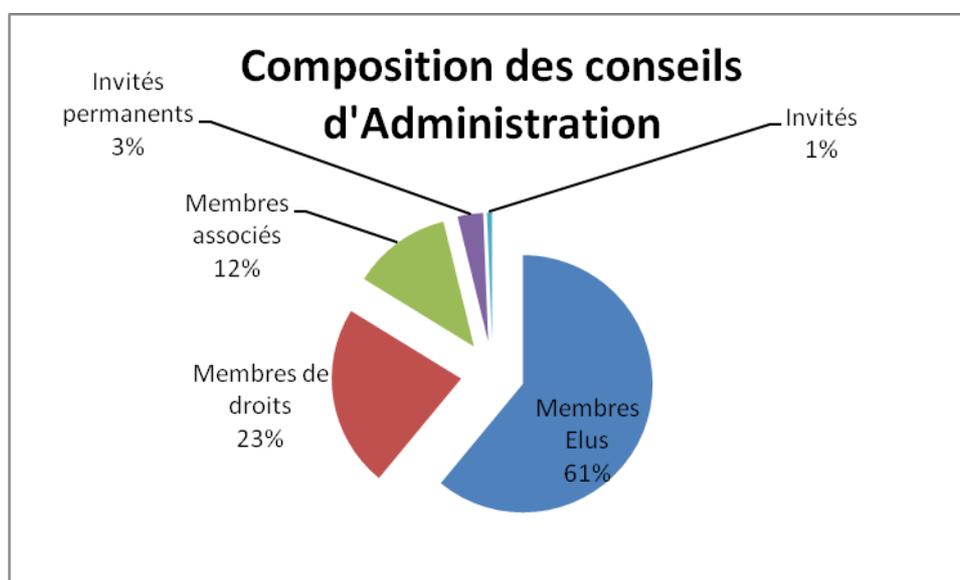


La gouvernance des projets :

16 Centres Sociaux sur le Département dont :

15 centres sociaux sont fédérés -1 seul est sous gestion municipale (le document réalisé porte uniquement sur les structures fédérées)

L'implication dans la gouvernance :



315 administrateurs bénévoles soit **une moyenne de 21 membres** au sein des Conseils d'Administration.

- **dont 192 habitant-e-s, adhérent-e-s**

Le taux de renouvellement des administrateurs varie de 10 à 15 %

346 bénévoles d'activités soit **une moyenne de 23 bénévoles** impliqués dans les actions quotidiennes et ponctuelles des Centres Sociaux Ardennais

- **26 personnes** participent aux regroupements fédéraux (Conseils d'Administration)

56 personnes ont participé au Congrès de juin 2013

4 temps de formation se sont déroulés en 2013 sur la question de la Gouvernance et ont pu concerner de 20 à 48 personnes.



L'emploi dans les Centres Sociaux :

Les équipes salariées :

425 salarié-es en 2013 tous contrats confondus, ont travaillé dans les centres sociaux Ardennais. (données pour 15 structures au 31.12.13)

76% des salariés sont des femmes

- **Soit 28 salarié-es en moyenne par structure.**

Nombre de contrat CDI : 169

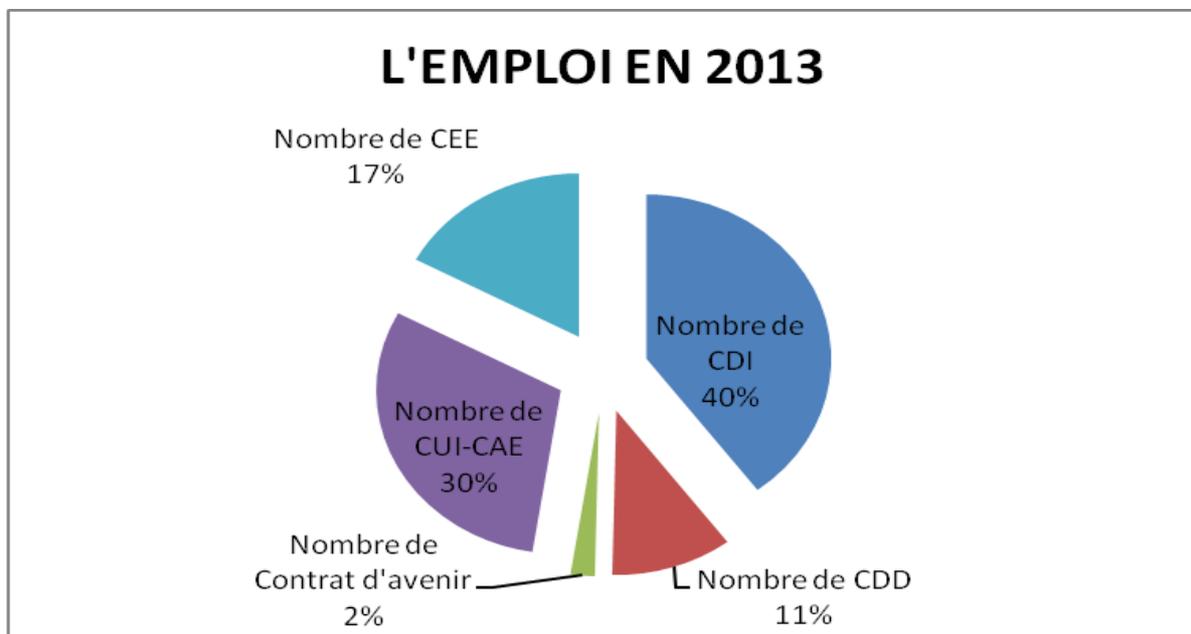
Nombre de CDD : 45

Nombre de CAE-CUI : 129

Nombre de CEE : 73

Nombre de Contrat d'Avenir : 9

242,38 équivalents temps plein soit **16,15** équivalents temps plein en moyenne par structure. (données pour 15 structures)



- L'emploi associatif représente 11% de l'emploi en Champagne-Ardenne
- 8,8% emplois Associatifs dans les Ardennes

Des emplois qui sont par définition non dé localisables et participent à la dynamique économique micro-locale.

- **Taux de contrats à temps partiel**
Plus de 60% des contrats proposés sont à temps partiels
- **Les Centres sociaux :** des structures tremplins pour l'accessibilité à l'emploi et à la formation pour les publics

Taux de contrats aidés en 2013 : **32%**

Taux de CEE (contrat d'engagement éducatif en 2013) **17%** -
essentiellement réservés aux « jeunes »

La formation :

- Montant des dépenses de formation en 2013 : **109 619 euros.**

Cela représente **9 230 heures** libérées pour la formation.

116 salariés pour 15 structures ont été concernés.

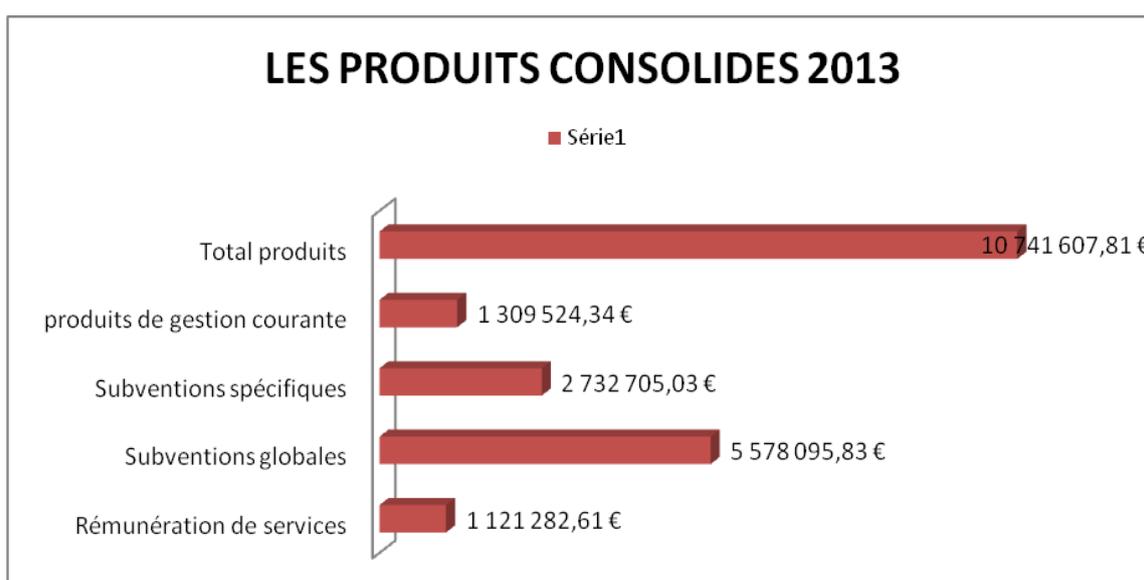
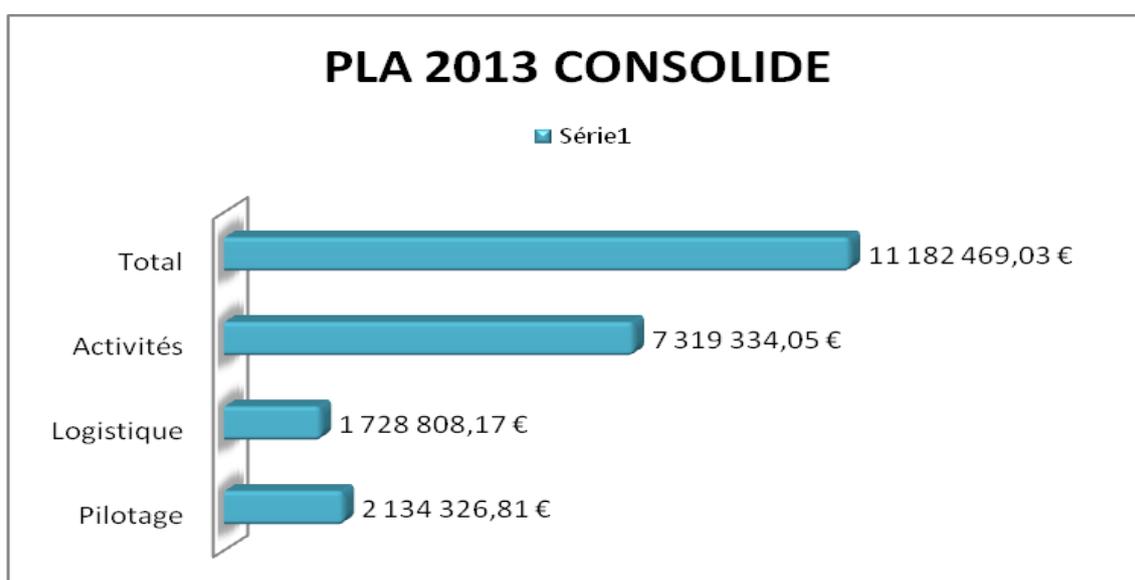


Le financement du Projet Social des Centres Sociaux :

Note : la question du modèle économique

Il est à noter la préoccupation prioritaire et transversale des Centres Sociaux, liée à la fragilisation des ressources dédiées au projet, qui met en évidence la recherche permanente d'un équilibre financier au détriment du développement d'actions adaptées aux problématiques identifiées.

■ Répartition du budget moyen en Pilotage – Logistique – Activités (exercice 2013)



Répartition des structures par poids économique : (inférieur ou égal)

400K€	600K€	800K€	1000K€	1200€	1500K€
2	5	3	2	2	1

- Poids de la masse salariale consolidée 64 %** sur les charges consolidées.

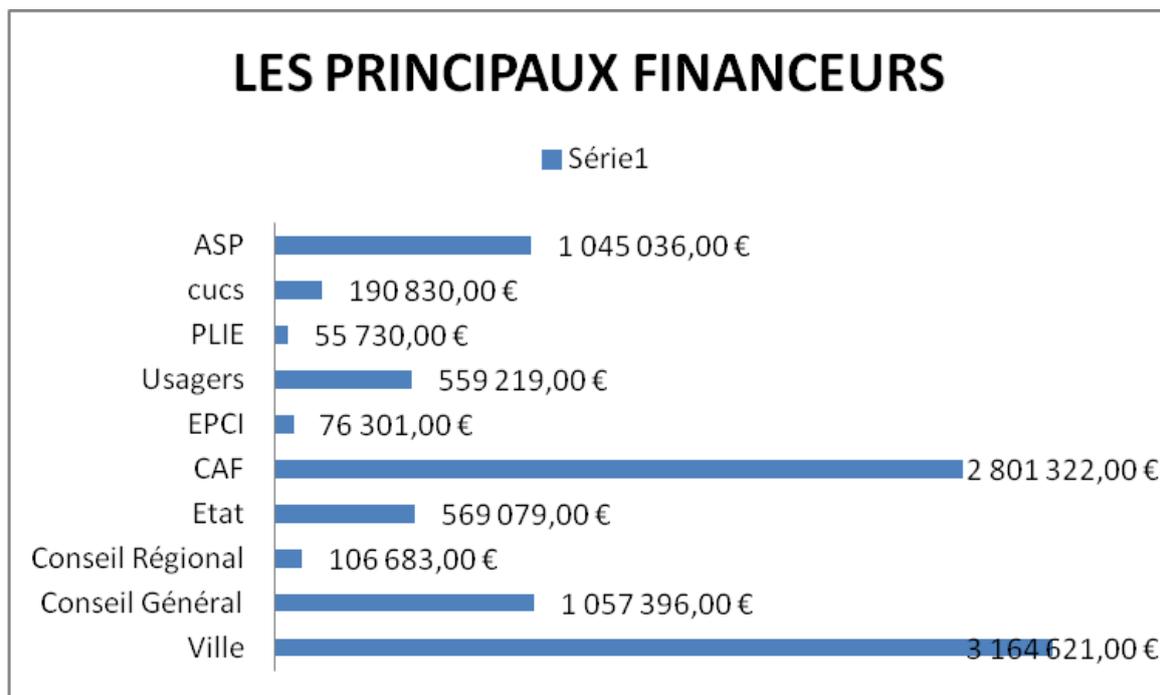
Masse salariale consolidée pour 15 structures : **7 165 465 €**

Inférieur à 50%	Entre 50 et 60%	Entre 60 et 70%	Inférieure à 80%
2	4	5	4

- Etat synthèse des financements par financeurs :**

Point de vigilance : Ce graphique est élaboré à partir des données compilées des structures. Il s'agit des grandes masses et pour certaines structures la logique de ventilation comptable est à préciser : par exemple la subvention « Contrat Enfance Jeunesse », convention CAF et Collectivité locale peut être affectée pour certain à la CAF ou à la Collectivité pour d'autre, la ligne ASP ne précise pas (Etat ou Conseil Général) – Les

subvention CUCS (peuvent être Ville ou/et Etat). Idem pour les subventions PLIE-CG.....



D'un territoire ou d'une commune à l'autre cette répartition peut varier fortement en fonction de la diversité des financeurs et de leur capacité à mobiliser les partenariats et les dispositifs existants.